

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube



DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	21	21 +2

Date de convocation 29 mai 2026
------------------------------------

Date d'affichage 29 mai 2026
---------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Karim HELLAL**, maire.

Présents : Julien PRIVÉ, Christine DESIREE, Robert BESANÇON, Véronique STOLTZ, Eric FOUQUET, Philippe PAPEGAEY, Laurence MENNETRIER, Christophe BAUMANN, Cécile MONTEILLET, Gaëtan HORBACZ, Renaud FRANÇOIS, Gwenaëlle TREMOUREUX, Emerick LAGIER, Stéphanie MENDES, Harmony DENIZET, Jean-Yves BRUNEAU, Christine ROBILLARD, Denis PHILIPPE, Pascal GENET, Marie-Laure HRVOJ

Représentées : Valérie PELLERIN représentée par Laurence MENNETRIER, Sandrine MEROSE représentée par Emerick LAGIER

Harmony DENIZET a été nommée secrétaire de séance.

## Objet : Festivités : tarifs pour les repas du 14 juillet

N° de délibération : 20260645

Madame DESIREE expose :

Au vu des coûts engendrés par les festivités du 14 juillet, il est proposé de faire évoluer les tarifs pour le repas, se décomposant ainsi :

- 8 € pour les adultes lyotains (5 € en 2025) ;
- 5 € pour le repas pour les enfants lyotains ;
- 6 € pour le repas pour les enfants extérieurs.

Le tarif appliqué pour le repas des adultes extérieurs reste inchangé, à savoir 15 €.

La commune s'assurera de faire la distinction entre lyotains et extérieurs à l'inscription.

Monsieur Denis PHILIPPE s'interroge sur l'absence d'augmentation du tarif appliqué aux extérieurs. Après échanges, le conseil municipal décide de fixer le prix du menu pour les extérieurs à 20 € correspondant au prix coûtant.

**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :**

**FIXE** les tarifs pour le repas du 14 juillet, comme suit :

- 8 € pour les adultes lyotains ;
- 5 € pour le repas pour les enfants lyotains ;
- 6 € pour le repas pour les enfants extérieurs ;
- 20 € pour les extérieurs.

Contre : Valérie PELLERIN représentée par Laurence MENNETRIER - Laurence MENNETRIER - Cécile MONTEILLET - Gwenaëlle TREMOUREUX - Stéphanie MENDES  
Abstention : Robert BESANÇON – Pascal GENET

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
21	21	16	5	2	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Harmony DENIZET  
Secrétaire



Karim HELLAL  
Maire

